

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

- 8 AVR. 2019

ID : 056-215601626-20190403-DB20190406-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 3 avril 2019

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Armelle GEGOUSSE à Antoine GOYER, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Absente : Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Patrick GOUELLO

Présents : 28
Pouvoirs : 04
Absent : 01

DIRECTION DES RESSOURCES

n°06

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Bernard CLERGEON

Par délibération du 8 avril 2015, la ville et le CCAS de Ploemeur ont adhéré à un groupement de commandes avec Lorient Agglomération, les villes de Lorient, Cléguer, Gestel, Port-Louis, Riantec, Pont-Scorff, Hennebont, Lanester, Bubry, Calan, Inguiniel et Quistinic, les CCAS de Lorient, Lanester, Hennebont, pour la conclusion de marchés de prestations de services de télécommunication

Les marchés de prestations de services de télécommunications arrivent à échéance en décembre 2019.

De fait, il convient de lancer une nouvelle consultation.

La durée du marché sera définie lors de la préparation du dossier de consultation.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, l'ensemble des communes et satellites de Lorient Agglomération ont été sollicités pour faire part de leur souhait d'adhérer au groupement de commandes.

Le projet porte sur la téléphonie fixe et les solutions VPN/IP qui seront traitées en plusieurs lots, chaque lot donnant lieu à la conclusion d'un marché séparé.

Les besoins des villes de Lorient, Cléguer, Gestel, Port-Louis, Riantec, Ploemeur, Pont-Scorff, Hennebont, Lanester, Bubry, Locmiquelic, Groix, les CCAS de Lorient, Lanester, Hennebont, Ploemeur, Groix, et l'EPPC Théâtre de Lorient étant similaires à ceux de Lorient Agglomération, il est proposé, de constituer un groupement de commandes conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique. La formation de ce groupement devrait permettre aux collectivités, établissements publics et partenaires de bénéficier de prix plus intéressants (rabais au volume de communications).

La constitution du groupement de commande doit être formalisée par la signature d'une convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement. La charge de la coordination du groupement sera assurée par Lorient Agglomération qui organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la passation des marchés. La commission d'appel d'offres de Lorient Agglomération procèdera à l'attribution des marchés.

Lorient Agglomération signera et notifiera les marchés (actes d'engagement communs à l'ensemble des membres), chaque membre du groupement en assurant l'exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du lundi 25 mars 2018 ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commande pour les prestations de services de télécommunications annexé

Article 1 : **DECIDE** de participer à la constitution d'un groupement de commandes avec les villes de Lorient, Cléguer, Gestel, Port-Louis, Riantec, Pont-Scorff, Hennebont, Lanester, Bubry, Locmiquelic, Groix, les CCAS de Lorient, Lanester, Hennebont, Ploemeur, Groix, et l'EPCC Théâtre de Lorient pour la conclusion de marchés de prestations de services de télécommunications.

Article 2 : **DECIDE** d'associer le CCAS de Ploemeur au groupement

Article 3 : **MANDATE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir.

Article 4 : **DIT** que la commission d'appel d'offres du groupement sera celle de Lorient Agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire